

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 20/2011

SOUS-PREFECTURE

18 JUIL. 2011

60300 SENLIS

**DÉSIGNATION DU
SECRETARE DE
SEANCE**

Séance du 6 juillet 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13

votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

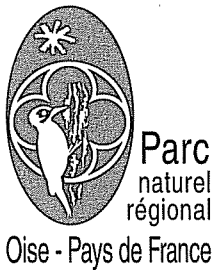
Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Alexis PATRIA, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,

Patrice MARCHAND



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 21/2011

SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2011
60300 SENLIS

**APPROBATION
DU PROCES-VERBAL
DU 12 mai 2011**

Séance du 6 juillet 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

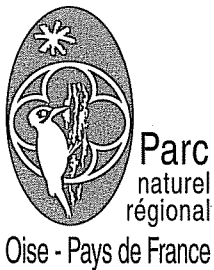
Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2011.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 12 mai 2011.

Pour copie conforme.
Le Président,

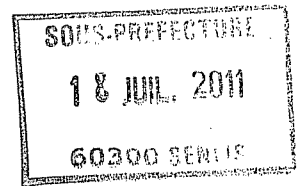
Patrice MARCHAND



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 22/2011



**ELECTION VICE-
PRESIDENT DU
PARC**

Séance du 6 juillet 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

Monsieur MARCHAND rappelle que, sur les 6 Vice-présidences, une Vice-présidence est confiée à un Conseiller général du Val d'Oise et que, suite au renouvellement de l'Assemblée départementale, et cette élection n'ayant pu se tenir le 12 mai dernier, il convient de procéder à l'élection du Vice-Président représentant le Département du Val d'Oise.

Il demande aux élus du Département du Val d'Oise qui est candidat. Monsieur Daniel DESSE est candidat.

Personne n'exprimant d'objection, à main levée, **est élu Vice-président**, à l'unanimité:

Pour le Conseil Général du Val d'Oise : Daniel DESSE

Pour copie conforme.

Le Président,

Patrice MARCHAND



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 23/2011

**AVIS ELABORATION
PLU LUZARCHES**

Séance du 6 juillet 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

Monsieur MARCHAND commente le projet d'avis présenté dans le rapport.

Après discussion,

le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE l'avis annexé ci-joint portant sur l'élaboration du PLU de Luzarches (2^{ème} arrêt)
- DECIDE d'annexer à l'avis du Parc la lettre de réponse de Monsieur le Maire de Luzarches

Pour copie conforme.
Le Président,

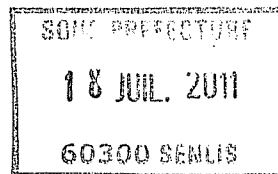
Patrice MARCHAND



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 24/2011



**EXAMEN RAPPORT
MAITRE CASSIN
ACQUISITION
MARAIS AVILLY**

Séance du 6 juillet 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

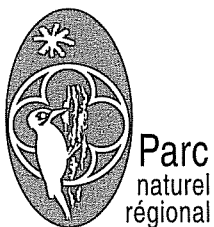
Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

Monsieur MARCHAND rappelle les différentes étapes du dossier :

- Le Bureau, lors de sa séance du 15 septembre 2010, avait donné un avis favorable de principe sur l'acquisition par le Parc du marais d'Avilly.
- Les Domaines, sollicités par le Parc, ont estimé la valeur de ces terrains à 57 000 €, soit un prix inférieur à ce que demande la commune (84 000 €).
- Une collectivité locale ayant la possibilité d'acheter un bien au-dessus du prix de l'Avis des Domaines (en dépassant la tolérance de +10%) à la condition de justifier ce prix, sur des considérations d'intérêt public (social, environnemental...), le Bureau, lors de sa séance du 7 mars dernier, a donc décidé de demander une expertise juridique pour justifier et sécuriser l'acquisition du marais.
- Le Comité syndical, en date du 12 mai, a validé l'acquisition par le Parc des terrains concernés, sous réserve de la validation par le Bureau du rapport de l'avocat justifiant le prix et rédigeant les attendus.

Monsieur MARCHAND rappelle également que, parallèlement, la Fédération des Chasseurs de l'Oise avait attaqué au Tribunal la commune d'Avilly-Saint-Léonard, qu'elle rend responsable des dégâts de gibier constatés sur les terres agricoles voisines, au motif que la commune ne prend pas les dispositions nécessaires pour assurer la dispersion des animaux présents dans le marais (harde de biches et jeunes). La commune avait été condamnée en première instance à payer 15 000 € à la Fédération des chasseurs. La commune avait fait appel.



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Il informe que l'arrêt intervenu le 21 juin dernier condamne la commune à payer à la Fédération des Chasseurs une indemnité de 25 000 €. En outre, au titre des frais irrépétibles, la commune est condamnée à payer une somme de 8 000 € et le Parc, qui était intervenu en intervention volontaire, une somme de 5 000 €.

Il donne lecture de l'arrêt du jugement ainsi que de la lettre de Maître GOSSEMENT suggérant un pourvoi en cassation.

Il commente ensuite l'expertise de Maître Cassin au sujet de l'acquisition par le Parc du marais d'Avilly.

Après discussion, ayant pris connaissance des différents rapports,

le Bureau, à l'unanimité,

- Décide de ne pas se pourvoir en cassation
- Décide de s'en tenir à la délibération du Comité syndical du 12 mai dernier, à savoir une proposition d'acquisition du marais par le Parc, au prix de 84 000 €.

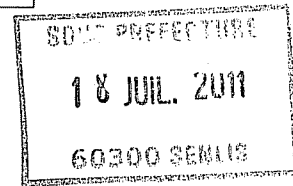
Pour copie conforme.
Le Président,

Patrice MARCHAND

DECISION N° 25/2011

**MOBILISATION
FONDS EXP. ENV.
IMPLANTATION
D'UN CORPS DE
FERME EN
CORRIDOR**

Séance du 6 juillet 2011



Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

Monsieur MARCHAND rappelle que depuis 2009, François DELCLAUX s'est rapproché du Parc naturel régional pour étudier les possibilités d'implantation d'un nouveau corps de ferme (avec logement de fonction) sur le secteur Plailly-Mortefontaine où il projette de s'installer en tant que jeune agriculteur.

Il ajoute que le site d'implantation envisagé est concerné par le zonage corridor écologique (en limite de zone) du plan de référence de la Charte du Parc mais qu'il semble que l'impact de ce projet sur la fonctionnalité du corridor puisse être acceptable.

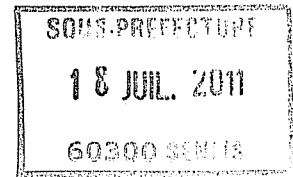
C'est pourquoi il propose la réalisation d'une expertise environnementale afin de disposer d'un avis scientifique sur ce point et de pouvoir statuer sur le projet.

Le montant de l'expertise est de 3 312.92 Euros TTC. Cette mission d'expertise et de conseil sera assurée par le bureau d'études OGE.



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France



Après discussion,

le Bureau, à l'unanimité,

- décide de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour une expertise relative à l'implantation d'un corps de ferme en corridor pour un montant de 3 312.92 € TTC.

Pour copie conforme.
Le Président,

Patrice MARCHAND



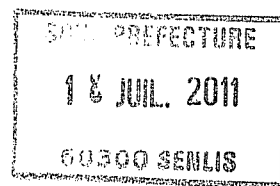
**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 26/2011

**MOBILISATION
FONDS ETUDES
D'AMENAGEMENT
AVENANTS AUX
ETUDES
PREALABLES
REVISION CHARTE**

Séance du 6 juillet 2011



Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

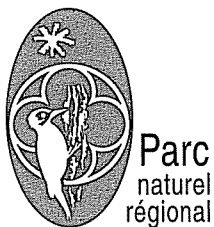
Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

Monsieur MARCHAND explique que quatre études préalables sont en cours pour la révision de la charte :

- Etude préalable à la révision de la Charte relative aux réseaux écologiques, intégrant un inventaire des zones humides
- Actualisation du diagnostic territorial et évaluation de la mise en œuvre de la Charte
- Etude préalable à la révision de la Charte relative à l'urbanisme et au paysage
- Démarche plan climat énergie territorial

Ces études ont été engagées en début d'année pour tenir compte du calendrier très serré de la révision de la charte, sur un périmètre probable mais qui n'avait pas été délibéré par les Régions. Or les Régions ont finalement délibéré, le 24 juin dernier, sur un périmètre d'extension comprenant davantage de communes, en particulier 4 communes supplémentaires de la vallée de Chauvry (Villiers-Adam, Nerville-la-forêt, Béthemont-la-forêt, Chauvry).

Il est ainsi demandé aux bureaux d'études de travailler sur un périmètre plus large.



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Monsieur MARCHAND indique que, concernant l'étude relative aux réseaux écologiques et à l'inventaire des zones humides, le supplément d'investigations dans ces communes entraîne un coût supplémentaire que le bureau d'études chiffre à 5 507,58 € TTC.

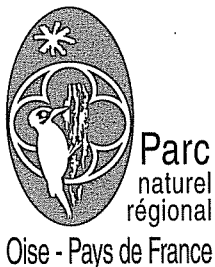
Après discussion,

le Bureau, à l'unanimité,

- décide de mobiliser le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » pour une mission complémentaire de l'étude relative aux réseaux écologiques et à l'inventaire des zones humides, pour un montant de 5 507.58 € TTC.

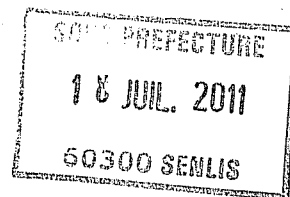
Pour copie conforme.
Le Président,

Patrice MARCHAND



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**
Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N°27/2011



**CONVENTION
COMMUNE DE PONT-
STE-
MAXENCE/PNR/CONS.
ESPACES NATURELS
PICARDIE**

Séance du 6 juillet 2011

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

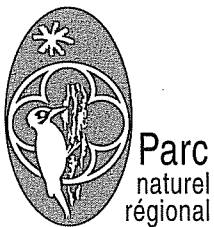
ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional Oise - Pays de France a retenu le site du Mont Calipet comme site d'intérêt écologique et que la commune de Pont-Ste-Maxence, propriétaire d'une partie des terrains, a sollicité le Parc pour l'élaboration d'un plan de gestion et de mise en valeur du site du mont Calipet, lequel est en cours de finalisation.

Il indique que, par ailleurs, de 2004 à 2006, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a réalisé, à la demande du Parc, un inventaire des chiroptères sur le territoire du Parc qui a permis d'actualiser les connaissances de ce groupe sur le territoire du Parc, d'identifier les enjeux liés à ce groupe d'espèces et de mettre en perspective un plan d'intervention à mettre en oeuvre sur plusieurs années.



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Il ajoute qu'ayant constaté l'importance du site sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France pour le retour éventuel d'une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire, le Petit Rhinolophe, sur des terrains récemment acquis par la commune de Pont-Sainte-Maxence au Mont Calipet, les différents acteurs souhaitent conjuguer leurs moyens et leurs efforts afin de permettre la mise en tranquillité des lieux pouvant abriter des chauves-souris et d'en assurer la préservation.

Il explique qu'il est donc proposé la signature d'une convention entre le Parc naturel régional Oise – Pays de France, la commune de Pont-Sainte-Maxence et le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie dans laquelle les partenaires s'engagent à rechercher ensemble les moyens de prendre en compte l'existence du patrimoine naturel et de participer à sa conservation.

Il donne lecture des termes de la convention.

Après discussion,

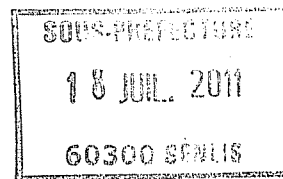
Le Bureau, à l'unanimité,

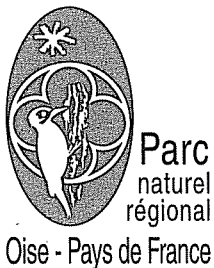
- adopte le texte de la convention
- autorise le Président à signer la convention avec le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie et la commune de Pont-Sainte-Maxence sur la base de ce texte.

Pour copie conforme.

Le Président,

Patrice MARCHAND

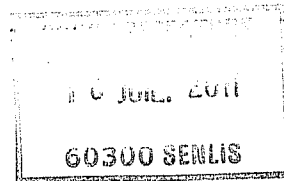




**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

Téléphone : 03.44.63.65.65 - Télécopie : 03.44.63.65.60

DECISION N° 28/2011



**MOBILISATION
FONDS ETUDES
D'AMENAGEMENT
ETUDE
SOCIOLOGIQUE
ATTENTE
POPULATION SUR
LOGEMENTS**

Séance du 6 juillet 2011

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 27

présents : 13
votants : 18

Date de convocation :
16 juin 2011

PRESENTS: Thierry BROCHOT, Christiane ROCHWERG, Joseph SANGUINETTE, Jean-Paul DOUET, Jérôme FURET, Charles POUPLIN, Daniel DESSE, Patrick DECOLIN, Daniel FROMENT, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Patrice MARCHAND, Alexis PATRIA, Jacques RENAUD

ABSENTS EXCUSES: Fabrice DALONGEVILLE, Alain AMEDRO, Dominique BROCHOT, Alain RINCHEVAL, Sylvain COTTE

Ont donné mandat de voter en leur nom: François VEILLERETTE à Thierry BROCHOT, Emmanuel MAUREL à Christiane ROCHWERG, Béatrice LEJEUNE à Jean-Paul DOUET, Annie BROCARD à Patrice MARCHAND, Alain RINCHEVAL à Jacques RENAUD

Assistaient également: Gérard PALTEAU, Président de la Commission Patrimoine naturel et réseaux écologiques, Philippe VERNIER, Président de la Commission Administration-finances, Catherine RONCHI, Présidente de la Commission Communication-Sensibilisation

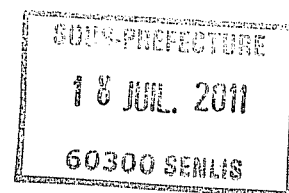
Monsieur RENAUD, Vice-président du Parc et Président de la Commission Aménagements durables, indique que dans le cadre de la révision de la charte et notamment de l'étude préalable relative à la politique urbaine et paysagère du Parc, la commission a à traiter des questions d'accueil de logements et de densité.

Il rapporte que, sur le sujet de la densité, de longues discussions ont eu lieu entre les membres, montrant que ce sujet est particulièrement difficile à traiter et que de nombreux a priori subsistent.

Il pense qu'il conviendrait d'objectiver les réflexions par une étude sociologique complémentaire sur les attentes de la population en matière de logement. Il ajoute que cette expertise s'élèverait à 15 000 € TTC.

Il propose de passer un marché complémentaire avec le Bureau d'études réalisant l'étude relative à la politique urbaine et paysagère du Parc.

Il sollicite la mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour financer cette expertise.

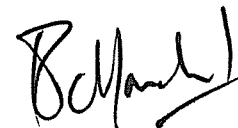


Sur proposition du Président et après discussion,

le Bureau, à l'unanimité,

- décide de mobiliser le fonds d'intervention « Etudes d'aménagement » pour une étude sociologique sur les attentes de la population en matière de logement, pour un montant de 15 000.00 € TTC, sous réserve d'avoir vérifié préalablement que les études en cours dans le cadre du Plan départemental de l'Habitat mené par le Conseil général de l'Oise n'aient pas traité ce sujet et ne comportent pas les éléments de réflexion nécessaires.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND